

Concours de photo « Autour de moi » – Edition 2019

« Partagez ce qui aujourd'hui, en 2019, vous rend heureux dans votre environnement proche. Que ce soit votre lieu de vie, votre résidence et ses alentours, ou votre commune,... Quel élément de votre environnement vaut le coup d'œil ? »

Autorisation d'exploitation d'une photographie

Objet de l'autorisation :

La photographie figurant en annexe ci-après dénommée « la Photographie ».

Contexte :

La Nantaise d'Habitations dont le siège social est situé à L'Atrium – 1 allée des Hélices – BP 50209 – 44202 Nantes Cedex 02, représentée par son Directeur du Patrimoine, Charlotte de SURVILLE, est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des locataires afin qu'ils envoient une photographie, par mail à l'adresse 100ans@lnh-sa.fr sur le thème de « Partagez ce qui aujourd'hui, en 2019, vous rend heureux dans votre environnement proche. Que ce soit votre lieu de vie, votre résidence et ses alentours, ou votre commune,... Quel élément de votre environnement vaut le coup d'œil ? » (ci-après dénommé « le Concours »).

Destination :

La Photographie a vocation à être exploitée et diffusée par l'organisateur, La Nantaise d'Habitations sur ses supports de communication web (site internet et intranet), médias sociaux (Linkedin, Facebook), vidéo et papier (affiches, flyers, lettre aux locataires, lettre interne, rapport d'activité, plaquettes institutionnelles...) dans un but non commercial. Cette exploitation de la Photographie est valable pour la communication autour du concours et des actions culturelles engagées par l'entreprise pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par La Nantaise d'Habitations.

La Photographie pourra également être reproduite et imprimée pour être accrochée au sein du siège de La Nantaise d'Habitations et /ou dans ses agences, points d'accueil et halls d'immeuble.

La Photographie pourra également être diffusée sur les supports de communication des partenaires institutionnels de La Nantaise d'Habitations souhaitant valoriser le Concours : les collectivités locales et EPT du territoire, les instances représentatives du secteur HLM (fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, Union sociale pour l'habitat, etc.).

La photographie pourra également être reproduite par les médias qui souhaiteraient relayer le Concours sur leurs supports papier, web ou audiovisuel.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (NOM, Prénom),

Né(e) le A :.....

Demeurant au (adresse complète).....
.....

N° de tél : adresse email :

1/ déclare et garantis être l'unique auteur de la photographie proposée pour le concours et sélectionnée par le jury dans le cadre du concours ;

2/ déclare et garantis être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour signer la présente autorisation (sinon joindre à la présente autorisation l'accord écrit d'un représentant légal) ;

3/ autorise irrévocablement, à titre gratuit et exclusif La Nantaise d'Habitations et ses partenaires institutionnels à exploiter la photographie en tout ou partie, seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

Territoire : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias ;

Supports/Médias :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier édités par La Nantaise d'Habitations (affiches, flyers, publications papier...) ;

- sur les médias digitaux : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de La Nantaise d'Habitations en ce compris : sur le site Internet de l'entreprise, le site intranet, ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ;

Durée d'exploitation de la Photographie par La Nantaise d'Habitations : cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la photographie faite par La Nantaise d'Habitations. Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, La Nantaise d'Habitations ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la photographie en dehors de ses pages et/ou sites officiels. La photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de La Nantaise d'Habitations ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

4/ déclare et garantis à La Nantaise d'Habitations et à ses partenaires l'originalité de la photographie et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation, de telle sorte que La Nantaise d'Habitations ne puisse en aucun cas être inquiétée par des tiers et que sa responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation de la photographie telle que prévue aux présentes.

5/ déclare et garantis notamment que la photographie ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tels que droits de la propriété intellectuelle, droits d'auteur, droits des marques etc. Je déclare et garantis notamment avoir obtenu l'accord écrit de toute personne étant reconnaissable sur la photographie pour une exploitation de l'ensemble des attributs de sa personnalité dans les conditions définies aux présentes. Dans l'hypothèse où une personne serait reconnaissable sur la photographie, je déclare et garantis avoir transmis un exemplaire dûment complété et signé de l'autorisation d'exploitation d'image de la personne photographiée. En l'absence de la fourniture d'une telle autorisation, je reconnais que ma sélection dans le cadre du concours ne pourra être validée et renonce à toute action à ce titre. Je garantis La Nantaise d'Habitations et ses partenaires contre toute réclamation, poursuite, ou actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet la photographie.

6/ déclare et garantis être dûment habilité(e) à accorder la présente autorisation et que La Nantaise d'Habitations n'a aucune autre autorisation à solliciter.

7/ déclare et garantis que je n'ai fait ou ne ferais aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par La Nantaise d'Habitations des droits qui lui sont accordés par les présentes.

8/ déclare et garantis qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté, mettant en cause les droits sur la photographie consentis aux termes des présentes.

9/ reconnais que la présente autorisation ainsi que toutes les informations relatives à La Nantaise d'Habitations auxquelles j'aurais pu avoir accès dans le cadre de ma participation au concours sont strictement confidentielles. Je m'engage à les tenir confidentielles et à ne les divulguer sous aucun prétexte sauf nécessité judiciaire, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la signature des présentes.

10/ autorise gracieusement La Nantaise d'Habitations et ses partenaires à exploiter l'ensemble des attributs de ma personnalité (notamment mes nom, prénom, image, pseudonyme...) dans le cadre de la communication relative au concours, et ce sur tous supports dans le monde entier et pour une

durée de cinq (5) ans à compter de la première exploitation de la Photographie par La Nantaise d'Habitations.

12/ m'engage à ne pas utiliser la photographie à des fins commerciales pendant la durée du concours et sur une durée de six (6) mois après celui-ci.

11/ la présente autorisation est soumise au droit français et, à défaut d'accord amiable en cas de litige, aux juridictions compétentes de Nantes.

Fait à, le

Signature* :

En deux exemplaires originaux. (*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé, Bon pour accord".

ANNEXE : PHOTOGRAPHIE